

Action en matière culturelle: programme Culture 2007 (2007-2013)

2004/0150(COD) - 24/10/2006 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant la recommandation pour la 2^{ème} lecture de M. Vasco **GRAÇA MOURA** (PPE-ED, PT) sur le programme CULTURE 2007, le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission culture et éducation et apporte quelques amendements techniques à la proposition. Il supprime, en particulier, la procédure du comité de gestion pour les projets pour lesquels la contribution communautaire totale est supérieure à 200.000 EUR (proposée par le Conseil dans sa position commune) et propose l'ouverture d'une partie du programme aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine de la culture, notamment ceux antérieurement soutenus par la décision 792/2004/CE (mais à certaines conditions).

Ce faisant, le Parlement confirme le budget approuvé par sa commission au fond pour ce programme, soit **354 mios EUR** sur 7 ans.